

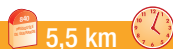


Parc
naturel
régional
de Bretagne



13

LE CIRCUIT DE LA DUCHESSE Saint-Molf



De novembre à mai



Parking de la Roche Blanche

Accès

Rue de la Roche Blanche, St-Molf



Bureau d'Information Touristique de Mesquer

Place de l'Orée du Bois - 02 40 42 64 37
mesquer-quimiac@labaule-guerande.com



Accueil touristique saisonnier en mairie de St-Molf

1 rue des Epis - saint-molf@labaule-guerande.com



GABELLE ET OR BLANC

De l'Antiquité jusqu'à l'industrialisation de sa production, le sel est une denrée précieuse. Il sert en cuisine, mais aussi et surtout, à la conservation des aliments, comme le poisson, la viande, ou encore le beurre (d'où le fameux beurre salé !).

Cette valeur conduit d'abord à la création du mot « salaire », de *salarium* en latin, correspondant à la ration de sel versée aux soldats romains en paiement de leur solde.

Elle conduit, ensuite, à la création d'un impôt, la « Gabelle ». D'abord impôt direct sur les produits agricoles ou artisanaux, elle n'est réservée qu'au sel et rendue permanente par Philippe VI en 1342. Le prix du sel ainsi que la ration par habitant sont alors fixés chaque année. La perception et le contrôle de l'impôt sont conduits par les « Gabelous ».

Exemptée de la Gabelle à l'époque ducale, la Bretagne conservera son privilège au moment de son rattachement à la France en 1532, favorisant, de fait, l'économie salicole de la région.

Abolie en 1790, rétablie par Napoléon en 1806, le très impopulaire impôt ne sera définitivement supprimé qu'en 1945 !

C'est à la duchesse Jeanne de France, fille du roi Charles VI et épouse du duc de Bretagne Jean V, que ce circuit doit son nom. Elle était en effet propriétaire de deux salines dans les marais du Mès. Outre l'or blanc, partez à la recherche des trésors qui jalonnent ce parcours : calvaires, fontaines ou fours à pain, ponctuent agréablement le paysage mendulphin et témoignent de la vie rurale d'autrefois.



En sortant du Parking de la Roche Blanche, engagez-vous vers la gauche dans la rue éponyme. Au carrefour en T avec la rue de l'Océan, prenez à droite, puis la deuxième à gauche (rue de Kernoza). Vous arrivez à l'église. Vous pouvez en faire le tour par la gauche, ou passer tout droit devant le portail, pour vous engager au coin de la place à droite, rue du Mès.

- 1 Au bout de la rue du Mès, vous rencontrez la rue de l'Océan : traversez en empruntant le passage piéton et prenez à gauche. 50 mètres plus loin, bifurquez à droite pour vous engager sur la route de Mesquer. Au rond-point, tournez à droite pour prendre la rue de la Fontaine Saint-Venant, et continuez jusqu'à rejoindre la rue du Boscot.
- 2 Là, tournez à droite et suivez la rue du Boscot sur plus d'1 km. Prenez ensuite à droite, route de Kestravouille pour rejoindre le village de Boulay.
- 3 À l'entrée de celui-ci, prenez la route sur votre gauche. Traversez le village en empruntant la rue du Calvaire. À l'intersection dirigez-vous à droite rue des Gabelous puis continuez tout droit sur 800 mètres.
- 4 Au lieu-dit Kergadoué, prenez le petit chemin sur votre droite. Au bout de celui-ci, prenez la route à droite puis tournez à gauche rue de la Roche Blanche.



À VOIR EN CHEMIN...

- les marais salants du Mès
- les chaumières du village de Boulay
- le patrimoine vernaculaire (cf. fiche 11)



